



Dernières nouvelles d'APEDA DROME

Sommaire :

- 1- [Dates à retenir pour mars et avril 2020](#)
- 2- [Le projet de vie dans le dossier MDPH](#)
- 3- [Le Bac Général et Technologique et le grand oral à l'EN](#)
- 4- [Orientation des lycéens : 19 MOOC en ligne](#)
- 5- [Réussir son orientation et sa vie professionnelle quand on est DYS](#)
- 6- [Deux documents ressources sur l'AAEH](#)

Chers adhérents et chers parents d'enfants DYS, ou chers adultes DYS,

Découvrez ci-dessous la lettre d'info pour Mars - Avril 2020.

N'oubliez pas de visiter notre site internet et notre page Facebook

<http://apedadrome.jimdo.com/> et <https://facebook.com/APEDADROME>

Bonne lecture à tous !



LA LETTRE D'INFO MARS - AVRIL 2020

1- Dates à retenir pour mars et avril 2020

MARS-AVRIL 2020

Vendredi 13 mars 2020 :

Conférence sur le thème "Le matériel pédagogique adapté" avec mises en situation, de 20h à 22h, MJC de Saint Donat - intervenants parents et professionnels de l'APEDA.

Inscription par sms : 06 43 44 15 06

Merci d'indiquer le nom et le nombre de personnes.

en mars 2020 ? (date à confirmer : sera indiquée sur notre site et la page Facebook) :

RDV DE L'INFO : Être adulte TDAH, du diagnostic à la prise en charge 4

intervenant : Dr Loïc Ribouillard

de 20h à 22h, à Bourg lès Valence 64 allée du concept bâtiment b

Inscription par mail : apedadrome26@gmail.com

Merci d'indiquer le nom et le nombre de personnes.

Vendredi 27 mars 2020 :

RDV DE L'INFO : LA MDPH ET LES DYS : Comment remplir son dossier MDPH

Situations d'enfants et d'adultes, démarches et explications.

de 20h à 22h, à Bourg lès Valence 64 allée du concept bâtiment b

Inscription par mail : carolinedys26@orange.fr

Merci d'indiquer le nom et le nombre de personnes.

Samedi 4 avril 2020 :

20 ans de l'APEDA Drôme

Troupe "Les Arts Déclinés" - Salle des fêtes de Malissard

uniquement adhérents de l'APEDA et anciens membres des C.A. de l'APEDA Drôme

Sur réservation : sur Inscription : 06 43 44 14 89 ou jpminichino@yahoo.fr

Merci d'indiquer le nom et le nombre de personnes.

Pour tous les RDV 2019-2020, téléchargez le [programme d'activités 2019-2020](#) de l'APEDA DRÔME

[retour au sommaire](#)



2- Le projet de vie dans le dossier MDPH

La question du projet de vie est régulièrement posée par les familles déposant un dossier à la MDPH. Il nous semble donc utile de diffuser le travail réalisé par l'association TOUPI :

<https://toupi.fr/aide-aux-demarches1/dossier-mdph/projet-de-vie1/>

"Le projet vie est un élément central du dossier MDPH. Il permet d'exposer votre situation, les besoins de votre enfant et vos souhaits. Veillez à joindre à votre dossier MDPH tout document utile (bilans, devis, factures, etc.) et n'hésitez pas à y faire référence dans votre projet de vie."

Cette page propose un plan-type pour aide à la rédaction de votre propre projet de vie, dans un modèle de projet de vie.

N'hésitez pas à visiter cette page, et à la diffuser auprès de personnes ayant des questions concernant la rédaction du projet de vie.

[retour au sommaire](#)

3- Le Bac Général et technologique et le grand oral à l'EN

Le 13 février sont parues au Bulletin Officiel de l'Education Nationale les dispositions pour toutes les épreuves du Baccalauréat général et technologique de l'EN.

Pour le grand oral, les aménagements retenus sont présentés ci-dessous (copié collé de ce qui se trouve dans la p.j.) . Ils vous permettront de rédiger vos demandes d'aménagements. Prévoyez un **certificat médical** en conséquence, en particulier si votre jeune n'a pas de trouble du langage oral mais est angoissé par le grand oral du fait de sa situation de handicap en classe à cause de ses troubles du langage écrit.

Annexe 2 - Aménagements de l'épreuve orale

En appliquant les articles D. 351-27 et suivants du Code de l'éducation, les candidats à l'examen du baccalauréat général ou technologique dont les troubles impactent la passation de l'épreuve orale terminale (troubles neurodéveloppementaux, troubles du langage oral ou de la parole, troubles des fonctions auditives, troubles psychiques, troubles des fonctions motrices ou maladies invalidantes, etc.) qui



souhaitent bénéficier d'aménagements de l'épreuve orale terminale peuvent en faire une demande selon les procédures en vigueur.

Les demandes d'adaptation ou d'aménagements peuvent porter particulièrement sur :

- 1) Une majoration du temps de préparation ou du temps de passation de l'épreuve ;
- 2) Une brève pause en raison de la fatigabilité de certains candidats (déductible du temps de passation) ;
- 3) Une accessibilité des locaux et une installation spécifique de la salle ;
- 4) Des aides techniques ou du matériel apportés par le candidat ou fournis par l'établissement : utilisation d'une tablette ou d'un ordinateur équipé d'un logiciel spécifique le cas échéant (logiciel de retour vocal par exemple) que l'élève est habitué à utiliser en classe, mais vidé de ses dossiers ou fichiers et hors connexion ;
- 5) La communication : le port, par au moins un membre du jury, d'un micro haute fréquence (HF), une énonciation claire et simple des questions en face du candidat afin de faciliter une lecture labiale le cas échéant ou toute autre modalité d'adaptation ;
- 6) Les aides humaines :
 - un secrétaire reformulant une question ou expliquant un sens second ou métaphorique, rassurant le candidat ou apportant toute autre aide requise,
 - un enseignant spécialisé dans les troubles des fonctions auditives le cas échéant,
 - un interprète en langue des signes française (LSF) ou un codeur en langage parlé complété (LPC) ;
- 7) D'autres adaptations possibles :
 - fournir une transcription écrite (avec ou sans aide humaine) pour la présentation orale de la question et pour l'échange sur le projet d'orientation du candidat,
 - répondre par écrits brefs (avec ou sans aide humaine) lors des échanges avec le jury,
 - la présence dans les membres du jury d'au moins une personne maîtrisant la LSF ou le code LPC, le cas échéant, sera préférée à la présence d'un interprète ou d'un codeur,
 - toute autre mesure favorisant les échanges avec le jury et conforme à la réglementation en vigueur.

La grille d'évaluation indicative ci-jointe en annexe 1 doit être prise en compte également pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Le jury veillera à adopter une attitude bienveillante et ouverte afin de permettre d'évaluer les objectifs de l'épreuve dans le respect des compétences spécifiques.

[retour au sommaire](#)

4- Orientation des lycéens : 19 MOOC en ligne

Pour l'orientation des lycéens, la plateforme [FUN MOOC](#) propose 19 MOOC. Ces formations en ligne vous permettront de découvrir des domaines variés de la formation supérieure.

Et bien sûr, pensez aux salons de l'étudiant, aux portes ouvertes dans les universités et les écoles, au site de l'[ONISEP](#), au dernier [tchat spécial handicap de Parcoursup](#)



<https://www.fun-mooc.fr/>

<http://www.onisep.fr/>

<http://www.onisep.fr/Tchats/Revivez-le-tchat-sur-la-procedure-Parcoursup-pour-les-candidats-en-situation-de-handicap>

[retour au sommaire](#)



5- Réussir son orientation et sa vie professionnelle quand on est DYS

Dysphasique, dyslexique ou dyspraxique, le jeune Dys doit surmonter plus de difficultés qu'un autre dans son parcours de l'école vers l'emploi. Ses difficultés propres - la manière dont il se saisit de l'information et la traite - mais aussi des interlocuteurs peu au fait de ses particularités ou encore des formations et dispositifs adaptés insuffisants, rendent l'accès et le maintien dans l'emploi plus difficiles.

Il existe cependant des solutions. Alors, comment identifier les dispositifs qui peuvent aider, quels sont les aménagements possibles pour les examens et concours, comment faire reconnaître le statut de travailleur handicapé, comment intégrer le secteur ordinaire, vers quelles structures du secteur protégé se tourner, comment réussir dans l'emploi...?

Autant de questions auxquelles ce guide pratique se propose de répondre de manière la plus claire possible. Enrichi de conseils et de témoignages, il s'adresse aux jeunes et aux adultes dys ainsi qu'à leur entourage.

[Guide de la FFDys, Réussir son orientation et sa vie professionnelle quand on est DYS](#)

[retour au sommaire](#)

6- Deux documents ressources sur l'AEEH

Vous trouverez en pièces jointes à notre lettre d'info deux documents ressources sur l'AEEH : allocation éducation enfant handicapé.

Qui peut avoir l'AEEH ? Comment elle est calculée ? Qu'est-ce que le complément à l'AEEH ? Comment est-il calculé ? Combien de temps l'AEEH et le complément peuvent-ils être attribués ? Comment faire la demande de l'AEEH ? Comment elle est étudiée ? Comment vous est-elle donnée ? Que faire quand on y a droit ? Que faire quand on n'y a pas droit ?

Toutes ces questions sont traitées dans les deux documents joints, que vous retrouvez également sur notre [site internet APEDA DROME](#)

Lien pour le téléchargement des deux documents :

<https://apedadrome.jimdofree.com/app/download/7667375581/AEEH-+PRESTATIONS.pdf?t=1582792995>

[retour au sommaire](#)

APEDA LA LETTRE D'INFO

MARS - AVRIL 2020

ASSOCIATION DE PARENTS ET DE PROFESSIONNELS
POUR ENFANTS ET ADULTES EN DIFFICULTE D'APPRENTISSAGE



APEDA DROME fête ses 20 ans !

SAMEDI 4 AVRIL 2020

avec la troupe "Les Arts Déclinés"
salle des fêtes de Malissard



Réservé aux adhérents
et anciens membres des C.A.
sur inscription : 06 43 44 14 89
ou jpminichino@yahoo.fr

